

2 ou 3 des projets fiscaux du président Macron



Augmentation de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) de 1,7%

et Exemption de la taxe d'habitation pour 80% des foyers

tels sont 2 des projets fiscaux du président Macron .

Certaines rumeurs font aussi état de l'abandon du prélèvement à la la source .

& aussi un IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) avec toujours un seuil d'accessibilité à 1,3 millions d'€, en lieu et place de l'ISF . La résidence principale bénéficierait d'une décôte de 30%.

Wait and see...

La CSG est un ensemble de contributions différentes, assises sur les revenus suivants : les revenus d'activité et [de remplacement](#) (pour l'essentiel), du patrimoine et des produits de placement^[9].

Sa nature suit un régime légal dual. La contribution sur les revenus d'activité et de remplacement est soumise aux règles d'assiette et de recouvrement des

cotisations de sécurité sociale ; la contribution sur les autres catégories de revenus relève des dispositions du [code général des impôts](#)^[9].

La CSG est distincte des cotisations sociales au sens du droit français : son paiement n'ouvre pas droit à affiliation aux régimes sociaux ni à prestations sociales. Selon le Conseil constitutionnel, elle relève donc des impositions de toutes natures régies par l'article 34 de la Constitution^[10]. La Cour de cassation a suivi cette interprétation jusqu'en 2000^[11], avant de revoir sa position à partir de 2001^[12] en faveur d'une nature duale de la CSG et de la préciser ensuite, notamment en 2012^[13].

Cependant, la [Cour de justice de l'Union européenne](#), statuant sur le régime de la contribution assise sur les revenus d'activité, considérait qu'étant affectée exclusivement au financement du système de sécurité sociale et s'étant pour partie au moins substituée à des cotisations assises sur les revenus d'activité, elle revêtait le caractère de cotisations sociales au regard de la législation communautaire^[14]..

source : wikipedia